



Département  
D'EURE ET LOIR

Arrondissement  
De CHARTRES

Canton  
de CHARTRES NORD-EST

COMMUNE DE JOUY

Nombre de membres dont  
le Conseil Municipal doit  
être composé..... 19  
Nombre de Conseillers  
en exercice..... 19  
Nombre de Conseillers  
qui assistent à la séance ..... 17

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 janvier 2021, s'est réuni, exceptionnellement, selon l'arrêté ATM-2020-039 à la salle des fêtes de Jouy le 14 janvier 2021 à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE, dans le respect des gestes barrières lié au contexte du COVID-19.

## Etaient présents :

epl Christian PAUL-LOUBIERE	jld Jean-Louis DOUSSET
jt Jacky TARANNE	ddt Didier DAVID
ech Chantal CHEVALLIER	mjl Marie-Jeune LEBRAULT
js Jean SEIGNEURY	gb Ghislaine BUARD
eco Corinne CÔME	ed Christèle DOYEN
pm	il Isabelle LAUZON
gn Guy NORMAND	vfs
pps Pierre PERTHUIS	lv Laure VILLENEUVE (arrivée à 20 h 32)
mcl Marie Claire LABOREY	pr Pierre ROUXEL
pp Patrice PICHOT	

Absents excusés ayant donné procuration : Pascal MARTIN à Chantal CHEVALLIER ; Valérie FOROT-SALINO à Patrice PICHOT

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Isabelle LAUZON

## 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2020 appelle à une rectification de la part de Patrice PICHOT. En effet, le point d) Divers des Questions Diverses (page 7) est à modifier de la manière suivante :

- *Interrogation de Patrice PICHOT concernant les garages situés à côté de l'école élémentaire, afin de savoir s'ils sont toujours occupés et si nous ne pourrions pas les utiliser pour une autre affectation démolir. En effet, ils sont*

*toujours occupés, répond Jacky TARANNE, pour ce qui relève d'un possible changement d'affectation, cette éventualité sera à étudier car cela nécessiterait un coût conséquent de travaux.*

Arrivée de Laure VILLENEUVE à 20 h 32.

Après prise en compte de cette rectification et vote le compte-rendu est accepté à l'unanimité des conseillers.

## 2) BUDGET PRINCIPAL

### a) DELIBERATION MODIFICATIVE N° 6 :

Jacky TARANNE présente la délibération modificative n° 6 du budget principal, jointe en annexe.

Après délibération et vote cette délibération modificative n° 6 est acceptée à l'unanimité.

### b) Ligne de trésorerie 2021 :

Le Maire indique au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie d'un montant de 100.000 €, octroyée par le Crédit Mutuel à la commune de Jouy, pour l'année 2020, arrive à échéance le 31 janvier 2021. Il précise que cette ligne de trésorerie n'a pas été utilisée, malgré tout, il propose aux conseillers de contracter une nouvelle ligne de trésorerie pour l'année 2021, de 100.000 € en cas de nécessité, au vu du contexte économique : notamment les diminutions de dotation et du GVT.

Une demande de devis a donc été émise auprès de 4 banques (Crédit Mutuel, Crédit Agricole et Caisse d'Épargne et la Banque Postale). Nous avons ainsi obtenu quatre propositions.

Après étude de ces quatre propositions, l'offre la plus avantageuse est celle du Crédit Agricole, dont il énumère les conditions proposées :

- Ligne de trésorerie d'un montant de : 100.000 €,
- Pour la période du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 janvier 2022,
- Proposition basée sur un ESTR, soit -0,564 % (flooré -c'est-à-dire avec une garantie au taux plancher- à 0 %) au 11 janvier 2021 + une marge de 0,60 %,
- Commission initiale de réservation : 100 €,
- Commission de non-utilisation : néant.

Le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole, puis demande l'autorisation :

- de signer le contrat pour cette ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité :

- accepte l'offre du Crédit Agricole,

- autorise le Maire à signer le contrat, et les pièces annexes, de la ligne de trésorerie pour l'année 2021 avec le Crédit Agricole selon les conditions ci-dessus indiquées.

### **3) BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY**

#### **a) DELIBERATION MODIFICATIVE N ° 2 :**

Sans objet

### **4) SUPPRESSION DE POSTES**

Point reporté

### **5) Mise à jour 2020 du document unique**

Afin de répondre à ses obligations, la commune de JOUY a mis en œuvre, en 2018, sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels en collaboration avec les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir. A cet égard, l'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés sur leur poste de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en hygiène et sécurité du travail.

Sa réalisation permet :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Ce document est consultable auprès de la secrétaire de mairie et doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Chantal CHEVALLIER énumère les actions réalisées sur l'année 2020, adaptations principalement liées au COVID-19.

Ceci exposé, le conseil est invité à approuver la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Vu l'avis favorable du CT/CHSCT (ou Comité Technique/Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail – CHSCT pour les collectivités de plus de 50 agents) n° 2020/HIS/35 en date du 26 novembre 2020 sur le document unique d'évaluation des risques professionnels, et notamment sa deuxième mise à jour,

Considérant que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales,

Considérant que le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de valider la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels joint ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, chapitre 011, sur l'année 2021 et les années suivantes.

## 6) Demande de subventions 2021

### a) Travaux d'aménagement avenue de Chardon 1<sup>ère</sup> tranche – opération 2009

Jacky TARANNE indique qu'il y a nécessité de procéder à un aménagement de voirie de l'avenue de Chardon, depuis la rue du Buisson jusqu'au moulin de Chardon à JOUY, il s'agit ici de la première tranche.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre seront réalisés par la commune de Jouy.

Les travaux consistent à :

- Créer un trottoir adapté notamment aux personnes à mobilité réduite,
- Aménager la voirie,
- Créer deux écluses,
- Réaliser un stationnement organisé sur la chaussée

Le montant des travaux est estimé à 152.200,00 € HT soit 182.640,00 € TTC (TVA à 20 %).

Il sollicite à cet effet :

- une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2021 pour 30.000,00 €, soit 30 % du montant maximum annuel porté à 100.000,00 HT de travaux,
- une subvention au titre du Fonds de concours 2021 pour 45.660,00 €, représentant 30 % du coût HT du projet,

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :  
Début des travaux : juin 2021 – durée : 2 mois

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
-> coût global	152 200,00 €	=> Financements privés	0,00 €
Maitrise d'œuvre	14 800,00 €		
Travaux	134 990,63 €		
plans et divers	2 409,37 €		
=> coût détaillé	0,00 €	-> Financements publics	152 200,00 €
Néant		FDI 2021 (30 % de 100.000 € HT)	30 000,00 €
		FDC 2021 (30 %)	45 660,00 €
		Autofinancement	76 540,00 €
<b>Total Charges</b>	<b>152 200,00 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>152 200,00 €</b>

soit un financement total à hauteur de : 49,71%  
dont financements privés : 0,00%  
dont financements publics : 49,71%

Autofinancement de l'opération à hauteur de : 50,29%

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2021 auprès du Conseil Départemental de l'Eure-et-Loir et du Fonds de Concours 2021 auprès de Chartres métropole.

Après délibération, et vote à l'unanimité, les membres du conseil :

- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre :
  - o du FDI 2021 auprès du Conseil Départemental de l'Eure-et-Loir,
  - o du FDC 2021 auprès de Chartres Métropole.

*b) Travaux de sécurité rue de Saussay/Jean Pinault/St Rémy*

Jacky TARANNE indique qu'il y a nécessité de procéder à un aménagement de sécurité au carrefour de la rue de Saussay, rue Jean Pinault, rue St Rémy et au débouché du plan vert à JOUY.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre seront réalisés par la commune de Jouy.

Les travaux consistent à :

- Sécuriser les piétons jusqu'au débouché du plan vert,
- Créer un trottoir adapté notamment aux personnes à mobilité réduite,
- Réduire la vitesse des automobilistes.

Le montant des travaux est estimé à 70.500,00 € IIT soit 84.600,00 € TTC (TVA à 20 %).

Il sollicite à cet effet :

- une subvention au titre de l'amende de police 2021 pour 21.150,00 €, soit 30 % du montant IIT des travaux porté à 70.500,00 € IIT,
- une subvention au titre du Fonds de concours 2021 pour 21.150,00 €, représentant 30 % du coût HT du projet,

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : juillet 2021 pour une durée de 3 semaines

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	70 500,00 €	=> Financements privés	0,00 €
travaux (esquisse Lusitano)	70 468,13 €		
divers	31,87 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	70 500,00 €
Néant		Amende de police 2021 (30 % du IIT)	21 150,00 €
		FDC 2021 (30 %)	21 150,00 €
		Autofinancement	28 200,00 €
<b>Total Charges</b>	<b>70 500,00 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>70 500,00 €</b>

soit un financement total à hauteur de : 60,00%

dont financements privés : 0,00%

dont financements publics : 60,00%

Autofinancement de l'opération à hauteur de : 40,00%

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions au titre de l'amende de police 2021 auprès du Conseil Départemental de l'Eure-et-Loir et du Fonds de Concours 2021 auprès de Chartres métropole.

Après délibération, et vote à l'unanimité, les membres du conseil :

- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter les subventions au titre :
  - o de l'amende de police 2021 auprès du Conseil Départemental de l'Eure-et-Loir,
  - o du FDC 2021 auprès de Chartres Métropole.

c) Travaux d'aménagement de sécurité rue les Larris

Jacky TARANNE indique qu'il y a nécessité de procéder à un aménagement de sécurité rue des Larris à JOUY.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre seront réalisés par la commune de Jouy.

Les travaux consistent à :

- Organiser le stationnement,
- Apaiser la vitesse des automobilistes.

Le montant des travaux est estimé à 56.300,00 € HT soit 67.560,00 € TTC (TVA à 20 %).

Il sollicite à cet effet :

- une subvention au titre de l'amende de police 2021 pour 16.890,00 €, soit 30 % du montant HT des travaux porté à 56.300,00 € IIT.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : septembre 2021 pour une durée d'un mois

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	56 300,00 €	=> Financements privés	0,00 €
travaux (esquisse Lusitano)	56 290,50 €		
divers	9,50 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	56 300,00 €
Néant		Amende de police 2021 (30 % du HT)	16 890,00 €
		Autofinancement	39 410,00 €
<b>Total Charges</b>	<b>56 300,00 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>56 300,00 €</b>

soit un financement total à hauteur de : 30,00%

dont financements privés : 0,00%

dont financements publics : 30,00%

Autofinancement de l'opération à hauteur de : 70,00%

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter la subvention au titre de l'amende de police 2021 auprès du Conseil Départemental de l'Eure-et-Loir.

Après délibération, et vote à l'unanimité, les membres du conseil :

- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter la subvention au titre :

- o de l'amende de police 2021 auprès du Conseil Départemental de l'Eure-et-Loir.

d) Travaux d'aménagement de sécurité rue des Chintres et avenue de la Digue

Jacky TARANNE indique qu'il y a nécessité de procéder à un aménagement de sécurité rue des Chintres et avenue de la Digue à JOUY.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre seront réalisés par la commune de Jouy.

Les travaux consistent à :

- Faire ralentir les automobilistes afin de sécuriser les riverains entrant et sortant de leur propriété, par l'installation de trois écluses, dont deux avenue de la Digue et une rue Chintres.

Le montant des travaux est estimé à 10.800,00 € HT soit 12.960,00 € TTC (TVA à 20 %).

Il sollicite à cet effet :

- une subvention au titre du fonds de concours 2021 pour 5.400,00 €, soit 50 % du montant HT des travaux porté à 10.800,00 € HT.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : avril 2021 pour une durée de 15 jours

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	10 800,00 €	=> Financements privés	0,00 €
travaux aménagement chaussée	6 420,00 €		
signalisation * 3 emplacements	4 317,60 €		
divers	62,40 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	10 800,00 €
Néant		FDC 2021 (50 % du HT)	5 400,00 €
		Autofinancement	5 400,00 €
<b>Total Charges</b>	<b>10 800,00 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>10 800,00 €</b>

soit un financement total à hauteur de : 50,00%

dont financements privés : 0,00%

dont financements publics : 50,00%

Autofinancement de l'opération à hauteur de : 50,00%

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter la subvention au titre du fonds de concours 2021 auprès de Chartres Métropole.



Après délibération, et vote à l'unanimité, les membres du conseil :

- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter la subvention au titre :
  - o du FDC 2021 auprès de Chartres Métropole.

e) Travaux de ravalement et de peinture à la mairie de JOUY

Jacky TARANNE indique qu'il y a nécessité de rafraichir l'extérieur de la mairie de JOUY, afin de conserver le bon état du bâtiment.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre seront réalisés par la commune de Jouy.

Les travaux consistent à :

- procéder au ravalement de la mairie,
- refaire les enduits et peindre les huisseries, dont remise en état de la verrière.

Le montant des travaux est estimé à 19.900,00 € HT soit 23.880,00 € TTC (TVA à 20 %).

Il sollicite à cet effet :

- une subvention au titre de la DETR 2021 pour 5.970,00 €, soit 30 % du montant HT des travaux porté à 19.900,00 € HT.

**L'échéancier** prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : juillet 2021 pour une durée de deux mois

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	19 900,00 €	=> Financements privés	0,00 €
ravalement mairie devis	16 287,40 €		
remise en état verrière et peinture	3 528,00 €		
divers	84,60 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	19 900,00 €
Néant		DETR 2021 (30 % du HT)	5 970,00 €
		Autofinancement	13 930,00 €
<b>Total Charges</b>	<b>19 900,00 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>19 900,00 €</b>

soit un financement total à hauteur de : 30,00%

dont financements privés : 0,00%

dont financements publics : 30,00%

Autofinancement de l'opération à hauteur de : 70,00%

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR 2021 auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Après délibération, et vote à l'unanimité, les membres du conseil :

- approuvent la réalisation de ces travaux,
- autorisent le Maire à solliciter la subvention au titre :
  - o de la DELTR 2021 auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

*f) Travaux de rénovation et de sécurisation du cimetière de JOUY*

Jacky TARANNE indique qu'il y a nécessité de remettre en état la tourelle du cimetière afin de sécuriser le bâtiment et sauvegarder le patrimoine. Il est également proposé de sécuriser l'intégralité du cimetière en équipant le portail d'un système électrique.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre seront réalisés par la commune de Jouy.

Les travaux consistent à :

- maintenir en état le patrimoine communal,
- sécuriser le cimetière par l'électrification du portail.

Le montant des travaux est estimé à 7.500,00 € HT soit 8.648,00 € TTC (TVA à 20 %).

Il sollicite à cet effet :

- une subvention au titre du DSIL 2021 pour 2.250,00 €, soit 30 % du montant IIT des travaux porté à 7.500,00 € IIT.

**L'échéancier** prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : juin 2021 pour une durée de deux mois

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financements) en €	
=> coût global	7 500,00 €	=> Financements privés	0,00 €
Remise en état tourelle (couverture)	5 400,64 €		
électrification du portail	1 760,01 €		
contrôle et divers	339,35 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	7 500,00 €
Néant		DSIL 2021 (30 % du HT)	2 250,00 €
		Autofinancement	5 250,00 €
<b>Total Charges</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>7 500,00 €</b>

*soit un financement total à hauteur de : 30,00%*

*dont financements privés : 0,00%*

*dont financements publics : 30,00%*

*Autofinancement de l'opération à hauteur de : 70,00%*

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver ces travaux et d'autoriser le Maire à solliciter la subvention au titre du DSIL 2021 auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

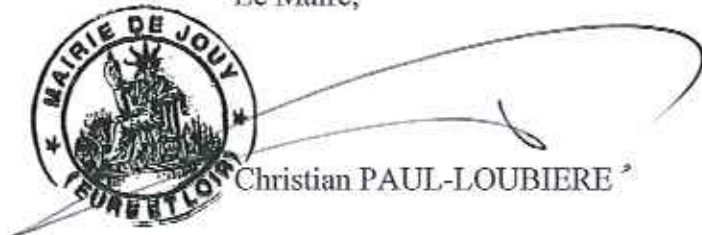


dérouleront, en trois phases, d'avril à septembre (coût estimé des travaux : 200.000 €). Puis une des prochaines étapes sera le cheminement des moulins neufs. Le Maire précise ici qu'il s'agit d'un investissement et d'un entretien qui resteront à la charge de Chartres Métropole.

- Passerelle du hamcau des roches -Saint-Prest-: Marie Claire LABOREY se demande pourquoi cette dernière est condamnée ? D'après les informations portées à notre connaissance elle devrait être rénovée. Jean-Louis DOUSSET rebondit concernant celle de Lambouray qui pose également problème. Jacky TARANNE lui indique que les travaux sont réalisés au fur-et-à-mesure.
- Chantal CHEVALIER indique que l'activité de la nouvelle cuisine centrale démarrera le 26 avril 2021 -estimation de l'activité : 10.000 repas/jours-.

La séance est levée à 21 h 23

Le Maire,



Christian PAUL-LOUBIERE



28201 Code INSEE	COMMUNE DE JOUY 31400 - COMMUNE DE JOUY	DM n°6 2020
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

DM6

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-7391171 : Dégrèv. taxe foncière / propriétés non bâties jeunes agriculteurs	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>150,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>150,00 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>